

d'un article de M. Roger Champoux, paru dans le journal *La Presse* du 19 février 1969, sous le titre: L'opération «secours». Voici:

L'entreprise est colossale et l'outil vient à peine d'être dessiné! On mesure donc la tâche à laquelle s'attaque le gouvernement fédéral en constituant un super-ministère chargé d'aplanir les disparités économiques du pays.

En l'occurrence, le gouvernement fédéral tient compte d'une promesse électorale, cela il faut le dire sans moquerie, mais avant tout il donne, enfin, raison aux gens sérieux qui réclament une action vigoureuse et des initiatives ingénieuses pour sortir du marasme nombre de régions canadiennes. C'est urgent et c'est également dramatique.

L'auteur dit un peu plus loin, et je poursuis:

Une rapide lecture du projet de loi créant le nouveau ministère met en lumière un point capital: il ne s'agit pas de déverser des tonnes d'argent au bénéfice de la zone défavorisée, mais d'associer les gens responsables à une œuvre de rénovation. L'argent viendra, c'est évident: sous forme de prêts à de nouvelles industries, sous forme de garanties pour travaux de modernisation, sous forme d'octrois à des fins rigoureusement précisées.

En dotant le nouveau super-ministère du plus fort budget de tous les ministères, le gouvernement canadien indique nettement le grave souci qu'il entretient sur la détérioration économique de trop de secteurs.

Un équilibre est nécessaire: impossible de laisser périr des régions et d'assister sans rien dire et faire à une lamentable érosion d'immenses «terres» menacées à brève échéance de la désertion. Or, la querelle politique n'est jamais équilibrée. La collaboration—et sachez qu'elle n'humilie personne—est le seul procédé fécond.

Monsieur le président, en terminant mes remarques, je souhaite bonne chance au titulaire de ce ministère et je suis certain que, grâce à l'énergie qu'il a déployée dans le passé au sein d'autres ministères et d'autres organismes, il fera de ce nouveau ministère un succès.

• (4.40 p.m.)

[Traduction]

**M. MacDonald:** Monsieur le président, c'est avec un vif intérêt que je prends la parole pour participer au débat et à la discussion, même si l'examen de fond, mené de façon sporadique, a traîné en longueur depuis que le bill a été mis en délibération en février. J'admets que ma déception se confirme, car le ministre n'a toujours pas réussi à nous éclairer sur certains aspects importants de cette grande entreprise. Je m'étonne que le ministre n'ait pas donné plus de renseignements sur le projet de loi, à la suite des questions qu'on lui pose depuis quelques semaines.

Le ministre aurait pu nous éclairer cet après-midi en réponse à plusieurs questions sur le fond du projet de loi ou de la mesure législative qu'on doit nous présenter au cours de la session, mesure qui aura trait au problème d'ensemble des stimulants et de l'aide à

[M. Clermont.]

l'industrie. Il y a deux ou trois semaines, je demandais au ministre quand la mesure serait déposée pour nous permettre de l'étudier en rapport avec la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il nous a dit ne pas pouvoir la déposer parce qu'elle n'était pas rédigée, mais qu'il nous en donnerait les grandes lignes pour nous permettre de comprendre ce qui entre en jeu pour l'examen du bill C-173. A moins que mes oreilles ne me trompent, le ministre n'a rien dit d'autre, ni fait de déclaration précise dans ce domaine important.

Le bill à l'étude porte, dans une large mesure, sur le développement industriel dans nos régions défavorisées. Nous avons le droit d'être renseignés là-dessus par le ministre. S'il ne peut le faire cet après-midi, j'espère, une fois complétée la liste des députés qui veulent traiter de ce premier article, qu'il fera une nouvelle déclaration. Notre tâche en serait bien facilitée. Ce n'est pas juste de priver les nombreux particuliers et les gouvernements provinciaux intéressés, des renseignements nécessaires pour coordonner les mesures d'égalisation régionale.

En présentant le projet de loi, il y a quelques semaines, le ministre a déclaré que l'on examinerait bien d'autres programmes intéressants. Il est important, pour nous, de savoir de quels programmes il s'agit. Bien des orateurs ont donné un aperçu des effets de l'intervention gouvernementale dans des programmes économiques qui ne relèvent pas du ministre dont il est question ici. Nous devrions savoir quels programmes on entend modifier ou remanier, surtout en ce qui a trait aux règlements d'application. Cet aspect est d'importance particulière pour les provinces intéressées.

La plupart des assemblées législatives provinciales sont actuellement en session. S'il y a des changements à appliquer, il importe que ces renseignements soient donnés aussitôt que possible. Le ministre s'est parfois montré incapable de dire si l'on faisait ou non un effort spécial pour attirer la grande industrie dans la région atlantique. Il a dit qu'on en parlerait au cours du présent débat. J'espère qu'il nous en dira plus long à cet égard.

Je me suis réjoui quand le ministre a dit qu'il songeait à présenter un amendement. Celui-ci est succinct, mais je le crois important. Cela prouve peut-être que le gouvernement commence à comprendre la nécessité des consultations, de la coordination et de la collaboration avec les gouvernements provinciaux. Je suis sûr que les initiatives du ministre à l'égard des disparités régionales se révéleront vitales.

Je vois difficilement comment l'amendement du ministre va changer l'effet de l'article 26(1) et, ce qui est plus important, les